



Monsieur le préfet, madame l'inspectrice d'académie, madame la vice-présidente, mesdames et messieurs,

« Compte tenu de la mise en œuvre du dispositif “CP dédoublés” qui, en l’absence de budget, se concrétise notamment au détriment des postes “Plus de maîtres que de classes”, nous demandons que les équipes de REP + concernées puissent choisir le dispositif pédagogique qu’elles jugent le plus efficace pour les élèves. »

C’est le texte du vœu présenté par le SNUipp-FSU lors du Conseil supérieur de l’éducation réuni le 29 juin. Nous entendons ainsi dénoncer la mise en place du dispositif CP à 12 à moyens constants, une mesure mise en œuvre dans la précipitation et qui a entraîné la suppression ou le changement des missions des Plus de maîtres. Nous revendiquons également la possibilité pour les équipes d’écoles de poursuivre un travail prometteur engagé depuis deux ans auprès des élèves de l’éducation prioritaire.

Le ministère entend concentrer ses efforts sur la création de CP à douze élèves en REP+. Mais à moyens constants, ces classes seront créées au détriment du « Plus de maîtres que de classes » et des autres classes. C'est donc bien l'arrêt annoncé d'un dispositif prometteur avant même que n'aient été évalués ses effets sur les élèves.

Par ailleurs, afficher vouloir garantir aux élèves 100 % de réussite au CP, c’est laisser entendre que les enseignants n’auraient pas, d’évidence, cette ambition chevillée au corps. Limiter les exigences de l’école aux acquisitions des savoirs fondamentaux « lire, écrire, compter, respecter autrui », c’est tirer un trait sur toutes les autres compétences et connaissances que les élèves, et particulièrement ceux issus des milieux populaires, doivent acquérir pour devenir des citoyens éclairés.

De même, la possibilité du retour aux quatre jours par semaine n'est en aucun cas un gage de réussite des élèves. Ce décret, paru après que la majorité des conseils d’école du département aient donné leur avis, répond seulement à une demande de souplesse concernant l’organisation de la semaine dont avaient été privés les conseils d’écoles en 2013.

La consultation nationale sur la réforme des rythmes menée par le SNUipp a recueilli en quelques jours près de 30 000 réponses. Dans un contexte de conditions de travail difficiles, les enseignants des écoles rappellent leurs exigences. S'ils veulent majoritairement avoir la possibilité de pouvoir travailler sur 4 jours, ils savent aussi que l'essentiel est ailleurs. Ils demandent en tout premier lieu une baisse des effectifs par classe, particulièrement élevés dans notre pays. Ils demandent la reconnaissance de tous leurs temps de travail et revendiquent la possibilité de pouvoir travailler en équipe. Ils réclament enfin d'être formés et d'être aidés pour réussir l'inclusion de tous leurs élèves.

Le SNUipp-FSU a voté pour ce projet de décret lors du CSE. Un vote qui prend acte de la volonté majoritaire de la profession de pouvoir bénéficier d'organisations de la semaine sur 4 jours ou 4 jours et demi, mais qui ne constitue nullement un blanc-seing à la politique éducative du gouvernement. Nous voudrions, d'ailleurs, ne pas seulement être informés de la liste de vos décisions, mais également connaître les critères que vous avez déterminés afin de prendre celles-ci en toute objectivité.

Notre nouveau ministre nous a adressé une lettre dans laquelle il dit que sa première volonté est de nous exprimer son respect et sa considération en indiquant que nous exerçons la mission la plus noble qui soit. Il précise également que notre ministère est d'abord et avant tout celui de l'idéal et que nous avons tous choisi nos missions parce que nous croyons aux vertus de l'éducation pour que chaque personne se réalise. Le SNUipp-FSU tenait à le remercier chaleureusement pour cette marque de confiance qui se concrétise d'ailleurs par les annonces de gel des postes, du point d'indice et le retour du jour de carence, certainement destinées à nous faire comprendre à quel point l'idéal prime sur le bas matérialisme.

Enfin cette déclaration serait incomplète sans un retour sur la rentrée en musique dont l'annonce ministérielle vient d'être relayée par un courrier de la rectrice. Outre les ressources proposées, non dénuées d'intérêt, ma foi, je tenais à apporter à ce dispositif ma pierre personnelle. Comme beaucoup d'enseignants qui se sentent encore inexpérimentés dans le domaine musical et désireuse de m'améliorer, je vais donc garder précieusement le billet du concert magnifique auquel j'ai assisté hier soir ainsi que tous ceux auxquels j'assisterai au cours de l'été. Nul doute que ma hiérarchie prendra en compte ces efforts méritoires destinés à pallier le manque de formation continue en me remboursant l'ensemble des frais occasionnés par mon réel désir de participer à cette opération indispensable à une rentrée scolaire dans les meilleures conditions. Je suis que l'ensemble de mes collègues auront à cœur de faire de même.

Je vous remercie.